

spam

Comment protéger son
courrier électronique ?



1. SPAM : définition d'un fléau de l'internet

Votre boîte au lettre électronique déborde de messages publicitaires ? Vous recevez chaque jour des dizaines, voire des centaines de propositions douteuses ou peu recommandables, dont les expéditeurs vous sont absolument inconnus ?

Vous êtes la cible de « spammeurs ». Ils inondent le monde de messages divers et variés, de manière anonyme ou sous de fausses identités. Leurs contenus sont systématiquement douteux, illégaux, voire de véritables arnaques.

Il en arrive de plus en plus chaque jour. En France on évalue que 95% des messages échangés courant décembre 2006 étaient des Spams ! Dans le monde, on dépasse également la barre des 90% (source Wikipedia, ZDnet, Symantec).

Les spammeurs récupèrent vos adresses de manière automatique, en constituent des listes remises à jour en permanence, puis échangées ou vendues à d'autres spammeurs. Les plus gros spammeurs émettent depuis des pays à la législation peu scrupuleuse. L'ONU, la Commission Européenne ou l'OCDE portent une attention particulière à ces pratiques illégales (source www.ddm.gouv.fr).

2. Les conseils pour se protéger

Ne jamais répondre

Il est primordial de ne jamais répondre à un message non sollicité même si en apparence, la possibilité de se désabonner vous est offerte. Une réponse signalera que vous relevez les mails, et donc que vous êtes un lecteur potentiel. Personne ne lira votre réponse puisqu'elle sera adressée directement à un service automatique de traitement et d'archivage. Un spammeur ne lâche jamais sa prise.

Une adresse polluée le restera perpétuellement !

Se méfier des services gratuits

Sur Internet il vous est souvent proposé de tester gratuitement un service, de recevoir des informations ou d'accéder à un site, sous réserve d'indiquer

une « adresse mail valide ». Ainsi, vous ajoutez votre adresse à une liste qui sera peut-être échangée ou vendue aux spammeurs.

Dans le même esprit, lors d'une installation ou une inscription, pensez à décocher les cases pré-cochées donnant accès à des services annexes « gratuits », sous peine de voir votre adresse envoyée à des tiers avec votre consentement implicite. Et s'il est obligatoire de cocher ces cases, évaluez le risque et n'hésitez pas à passer à une autre solution.



Avoir plusieurs adresses e-mail

À chacun des usages de la vie quotidienne son adresse e-mail. N'utilisez jamais l'adresse fournie par votre FAI en dehors des relations techniques et commerciale avec celui-ci.

Optez pour des services Webmail indépendant tels que : laposte.net, gmail, yahoo.mail, ifrance, bluebottle... Mais gardez à l'esprit que ces services souvent gratuits vous sont proposés par des sociétés privées dont les intérêts ne sont pas forcément liés à la confidentialité de vos messages...

Créez y plusieurs adresses en fonction de vos activités : personnelle, professionnelle, relation amicales, jeux et services online, enregistrement des logiciels etc... et une pour s'inscrire sur tous les sites publicitaires.


Vous pouvez aussi opter

ponctuellement pour l'usage « d'e-mail jetable » à la durée de vie limitée dans le temps, via www.jettable.org.

Restez discrets

À la manière de votre numéro de téléphone, ne



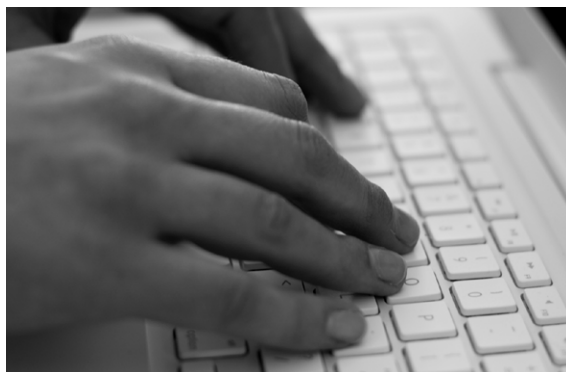


donnez pas
votre adresse
e-mail à n'importe qui.
Utilisez des adresse composées
de pseudonymes pour des usages
peu sérieux ou pour éviter le tra-
çage marketing.

Bannir les Chain-mails

N'avez-vous jamais reçu de ces mails que vous devez renvoyer vous-même à X personnes de votre carnet d'adresse, sous peine de malheurs ou dans un but soi-disant charitable ? Soyez impitoyable et jetez sans remords ces mails à la corbeille. Les spammeurs sont aux deux bouts de la chaîne. De plus, prévenez puis bannissez les émetteurs de ces messages polluants, même s'ils font partie de vos relations. Les spammeurs au final n'auront, eux, aucune pitié.

Dans le cas ou un message vous touche ou suscite votre interrogation, vérifiez-en la véracité sur le très sérieux site : www.hoaxbuster.com



Bloquez la récupération automatique

Afin d'éviter que les spammeurs ne récupèrent vos e-mails indiqués sur votre site web ou sur un forum, écrivez votre adresse de la manière suivante :

jean.dupont.at.laposte.net

[at pour @] ou encore :

*jean.dupont.effacerla-
mention@gmail.com*

Les adresses en l'état ne fonctionneront pas sans faire la modification utile.

Mieux encore, pour pallier à d'éventuels robots capable de contourner l'astuce précédente, ne donnez votre email que sous la forme d'une image .jpg ou .png.

Utilisez les fonctions Antispam

Les utilitaires de messagerie Outlook, Outlook express ou Mozilla Thunderbird comportent des fonctions performantes permettant de détecter les Spam dès leur réception et de les classer à part ou de les détruire.

En amont, les FAI et Webmail sérieux intègrent gratuitement des solutions de « nettoyage » de votre Boite Au Lettre (BAL) avant que vous ne receviez ces mails sur votre PC.

Créez des règles de tri du courrier

À la manière des fonctions citées plus haut, créez vos propres règles de tri de réception de courrier. Choisissez judicieusement les mots-clés et caractères qui permettront de filtrer automatiquement les messages dans un dossier à part ou directement à la corbeille. Une solution radicale, mais efficace, consiste à interdire la réception des messages émanant de correspondants ne faisant pas partie de votre carnet d'adresse.



Bloquez l'ouverture automatique des messages

Certains spams contiennent des mouchards, qui sitôt le message affiché, valident votre adresse auprès du spammeur. Pour éviter cela, désactivez l'affichage automatique des messages et envoyez-les directement à la corbeille.

Refusez le démarchage

Lors de toute inscription à un service, vous pouvez refuser le démarchage électronique en cochant une simple case. Ce droit est clairement énoncé dans l'article 22 de la loi sur la confiance dans l'économie numérique.

Restez vigilants

Se protéger des spams nécessite une ligne de conduite sans écarts. Ne dérogez pas aux règles de bons usages sous peine de perdre le bénéfice de vos efforts.

3. Solutions techniques

Le filtrage en ligne

Filtrage en ligne chez le fournisseur d'accès

Gratuite, cette option est fournie par votre FAI ou votre Webmail. Elle filtre « en amont » les messages

sur les serveurs de messagerie avant que vous ne consultiez vos mails, en ligne ou sur votre ordinateur. Ne pas confondre avec les offres payantes antivirus/antispam qui sont des progiciels à installer sur votre ordinateur (voir suite). Ces derniers filtrent non plus « en amont » mais « en aval », une fois le message reçu sur votre ordinateur.

Service webmail Liste Blanche

Gratuits ou payants, il existe des services de messagerie qui nécessitent que votre correspondant s'identifie avant de pouvoir vous envoyer un message.



Filtrage en ligne par une société tierce

Intermédiaire entre les serveurs de messagerie et votre ordinateur, un opérateur peut faire transiter de manière transparente vos mails par ses serveurs de filtrage en ligne, dont les paramètres de détection sont remis à jour en permanence.

Le filtrage sur votre ordinateur

Deux solutions s'offrent à vous :

- La première consiste à utiliser les fonctions de tri automatique de votre logiciel de messagerie (Outlook, Thunderbird, etc...). Grâce à cette méthode manuelle, les mails indésirables reçus sont immédiatement classés dans la corbeille ou dans un répertoire spécifique. Gratuite et efficace, cette solution présente l'inconvénient d'être fastidieuse puisque c'est à l'utilisateur qu'il revient de paramétrer la liste des mots-clés indésirables.
- Une autre solution se limite à installer sur l'ordinateur un progiciel de filtrage/classement et destruction des mails indésirables ou dangereux. Gratuits ou payants, ces progiciels sont aussi intégrés aux suites de sécurité classique « tout en un ».





Dans tous les cas, veillez à ce que ces solutions soient à jour, afin de faire face aux attaques de spam les plus récentes.



Pour aller plus loin

Consultez l'ensemble des fiches thématiques et l'annuaire des prestataires TIC sur

www.juratic.com

Jur@TIC soutient le développement des technologies de l'information et de la communication dans le Jura, dans une démarche de service public.



Conseil régional
Franche-Comté

Nos financeurs

Pour tous renseignements complémentaires

Jur@TIC

8, rue Rouget de Lisle
39000 Lons-Le-Saunier
09 50 35 34 71 (tarif local)
contact@juratic.com
www.juratic.com